

# REGLEMENT INTERIEUREcole Mick'Gym

## **ARTICLE 1 :**

*L'Ecole Mick'Gym* est une structure d'éveil proposée aux enfants de 3 à 14 ans dans un milieu gymnique avec du matériel pédagogique adapté. Elle propose à l'enfant une initiation à la gymnastique au travers d'activités ludiques et de circuits gymniques. Elle permet à l'enfant de développer des qualités psychomotrices telles que la coordination, l'équilibre et la souplesse. L'enfant découvre diverses situations : manipuler des objets, sauter, glisser, ramper, grimper, tourner...

L'enfant apprend à évoluer dans ce milieu inhabituel qu'est la gymnastique en découvrant les différents agrès et leurs spécificités.

## **ARTICLE 2 :** STATUT

*L'Ecole Mick'Gym* est une auto-entreprise.

## **ARTICLE 3 :** CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à *l'Ecole Mick'Gym* est ouvert aux enfants âgés de 3 à 14 ans apte à la gymnastique mais l'inscription est acceptée en fonction des places disponibles.

L'enseignement dispensé s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans pour l'éveil Gymnique et de 6 à 14 ans pour la Gymnastique.

## **ARTICLE 4 :** FONCTIONNEMENT

L'accueil de *l'Ecole Mick'Gym* se fait au niveau de la première porte du gymnase car l'autre porte est consacrée aux enfants qui font de l'escalade.

A son arrivée, l'enfant devra déposer ses affaires dans les casiers prévus à cet effet (casier en bois près de l'entrée) puis il viendra s'asseoir sur le praticable.

La fin de séance devra se faire dans le calme (pas de sauts sur les trampolines, ni sur les tapis).

*L'Ecole Mick'Gym* est ouverte de septembre à fin juin avec interruption des cours pendant les vacances scolaires.

### **Année scolaire 2026/2027**

Période 1 : du 3 septembre 2026 au 10 octobre 2026

Période 2 : du 28 octobre 2026 au 12 décembre 2026

Période 3 : du 01 février 2027 au 16 mars 2027

Période 4 : du 30 mars 2027 au 05 mai 2027

Période 5 : du 19 mai 2027 au 26 juin 2027

## **ARTICLE 5 :** OBLIGATIONS

En signant, l'élève s'engage à suivre régulièrement les cours dispensés par *l'Ecole Mick'Gym* durant une année scolaire complète (de septembre à juin). En cas d'arrêt de l'élève durant l'année en cours, aucun remboursement ou réduction sera effectué sauf motif valable:

- Le déménagement de l'élève hors du département sur production d'un justificatif

En cas d'absences pour blessure durant le cours de gym, l'élève bénéficiera d'un rattrapage ou d'un avoir l'année suivante.

## **ARTICLE 6 :** LIEUX

Les cours se déroulent au Gymnase de l'Université du Tampon, au 117 rue Général Ailleret, 97430 LE TAMPON.

## **ARTICLE 7 : STATIONNEMENT**

*L'école* vous informe qu'il est **strictement interdit** de se garer près du gymnase. Un parking est à votre disposition à l'entrée de l'université (plus bas que le gymnase), en contre bas de la loge du gardien.  
En cas de non-respect, **l'école se réserve le droit de suspendre votre inscription.**

## **ARTICLE 8 : FERMETURE DU GYMNASSE**

En cas de fermeture du gymnase pour des raisons indépendantes de notre volonté, les cours ne seront ni remboursés ni remplacés.

## **ARTICLE 9 : ABSENCES DE L'ELEVE**

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible et justifiées par les responsables légaux des élèves mineurs. Le cours manqué ne sera pas rattraper.

## **ARTICLE 10 : ABSENCES DE L'EDUCATEUR SPORTIF**

Au cas où l'éducateur serait absent, et les cours ne pouvant être assurés, *l'Ecole Mick'Gym* s'engage à prévenir, dans la mesure du possible, les élèves au moins 24h avant celui-ci. Dans ce cas le cours sera rattrapé ultérieurement.

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITES**

*L'Ecole Mick'Gym* se dégage de toute responsabilité envers l'élève mineur en dehors de ses horaires de cours. L'élève mineur n'est sous la responsabilité de *l'Ecole Mick'Gym* qu'à partir du moment où il est confié à l'éducateur dans le gymnase et uniquement pour la durée du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur. Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants dès la fin des cours auprès de l'éducateur, à moins de signer une décharge autorisant leur enfant à sortir du gymnase.

## **ARTICLE 12 : ASSURANCE**

A l'inscription une attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant que l'élève est assuré devra être fournie.

## **ARTICLE 13 : DEGRADATION**

Toute dégradation volontaire des locaux de *l'Ecole Mick'Gym* entraînant des réparations sera facturée à la famille de l'enfant.

## **ARTICLE 14 : INTERDICTIONS**

Il est interdit de manger à l'intérieur du gymnase. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'Université. Il est interdit d'utiliser le matériel gymnique en dehors des heures de cours.  
Le port de bijoux et de lunette est interdit (*l'Ecole* ne sera pas tenue responsable en cas de perte de casse ou de vol).

## **ARTICLE 15 : APPLICATION DU REGLEMENT**

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

## **ARTICLE 16 : TARIFS**

Frais de dossier unique : 35 € par famille.

### **A l'année**

**Paiement** - Espèces

Payable en (1 x 96 € puis 8 x 50) ou (1 x 104 € puis 8 x 52€)

**Paiement** - Chèques

Payable en (4x 99€ + 1 x 100 €) ou 5 x 104€

Ces tarifs peuvent être payés en plusieurs fois (voir tableau ci-dessus) : à l'inscription, en septembre, en octobre, en novembre, en décembre, en février, en mars, en avril et en mai de chaque mois.

NOM et Prénom l'enfant : .....

**Signature :**